



Allocations doctorales de l'EUR DS4H

L'Ecole Universitaire de Recherche « Digital Systems for Humans » (EUR DS4H) accorde chaque année plusieurs allocations de doctorat dans ses domaines de recherche, dont certaines en partenariat avec d'autres composantes de l'université. Les candidatures sont présentées par le directeur potentiel ou la directrice potentielle de la thèse, appartenant à un laboratoire en rattachement primaire ou secondaire à DS4H, sur un sujet donné relevant de DS4H, et après qu'il ou elle ait choisi un étudiant ou une étudiante¹. Les financements en partenariat avec d'autres composantes de l'Université peuvent éventuellement élargir ce périmètre de candidatures.

Processus de sélection :

Le jury émanant du Conseil Scientifique et Pédagogique (CoSP) de l'EUR DS4H, éventuellement complété par des membres extérieurs, évalue et classe des triplets *étudiant / sujet / encadrement*. Cela permet entre autres de prendre en compte la politique scientifique et les priorités thématiques de l'EUR, y compris celles résultant des partenariats inter-composantes, telles que préconisées par le Comité de Pilotage (CoPil).

La constitution et le dépôt des sujets de thèse et des dossiers de candidature sont majoritairement communs avec l'ED STIC, *via* ADUM, pour éviter les duplications (car la plupart des soumissions sont communes) et toutes les autres disciplines relevant du périmètre de candidature peuvent déposer les dossiers par courrier électronique. Le jury de DS4H est indépendant des ED et les auditions et les critères de classement diffèrent, mais des représentants des ED STIC et DESPEG participent systématiquement au jury de DS4H.

Dans une première phase, les directeurs de thèse potentiels déposent un ou plusieurs sujets de thèse. Après validation, ces sujets sont diffusés de manière large aux niveaux local, national et international, et les directeurs de thèse potentiels choisissent un étudiant parmi les candidatures qu'ils ont obtenues : n'en choisir qu'une au maximum.

Après ce choix, le bureau du CoSP attribue les rapporteurs : ceux-ci organisent une audition de l'étudiant en présence du directeur de thèse potentiel (par visio-conférence ou en présentiel). L'audition dure environ un quart d'heure, avec un format libre mais doit clairement avoir été bien préparée. L'objectif est de montrer l'intérêt du triplet *étudiant / sujet / encadrement* pour le déroulement d'une très bonne thèse dans le périmètre de DS4H.

L'ensemble des rapporteurs constitue le jury pour le classement des triplets *étudiant / sujet / encadrement*.

Les dossiers déposés devront par défaut contenir :

- une fiche de description du sujet de thèse (automatique sous ADUM)
- le CV de l'étudiant
- une lettre de motivation de l'étudiant
- les relevés de notes *a minima* du M1 et du premier semestre du M2 (ou équivalent), avec, s'il est connu, le classement au sein de la promotion ou de l'option suivie
- *si le master est en cours* : une description scientifique du stage de recherche en cours
- *sinon* : le diplôme de master, un relevé de notes complet du M2 ou équivalent, et un résumé en français ou en anglais du mémoire de stage
- une lettre du directeur de thèse potentiel, qui l'engage à encadrer l'étudiant, avec une description précise des conditions dans lesquelles il l'a connu, et pourquoi il l'a choisi sur ce sujet
- facultativement : lettres de recommandation et tout document de nature à appuyer la qualité du dossier.

1. Dans toute la suite de ce document, « directeur » signifiera « directeur ou directrice », « étudiant » signifiera « étudiant ou étudiante », et « rapporteur » signifiera « rapporteur ou rapportrice ».

Le jury fournit au CoPil une liste ordonnée des triplets, étiquetés par les priorités thématiques auxquelles ils répondent. Le CoPil prend les décisions finales relatives aux financements apportés par DS4H, en respectant les éventuels accords inter-composantes. En l'absence de triplets d'excellent niveau sur une priorité affichée par l'EUR DS4H, le financement de cette priorité peut être reporté sur une autre candidature, ou à l'année suivante.

Critères de classement :

Le jury évalue et classe les candidatures, c'est-à-dire les triplets *étudiant / sujet / encadrement*, sur la base des critères suivants :

- la qualité du parcours académique de l'étudiant et son adéquation avec le sujet et l'encadrement proposés,
- la maturité scientifique de l'étudiant et le rayonnement potentiel des travaux de thèse à l'issue des trois années,
- la solidité et le bon fonctionnement du triplet, en particulier visible au travers de la préparation commune de l'audition par l'étudiant et son encadrement potentiel,
- et bien sûr l'intérêt du sujet vis à vis des priorités thématiques et de la politique scientifique affichées par le CoPil, et vis à vis du périmètre scientifique de DS4H.

Ces critères ont pour but essentiel d'évaluer le potentiel de succès et de rayonnement de la thèse à l'issue des trois années de doctorat ; par conséquent la qualité du parcours académique de l'étudiant a une importance notable.

Priorités en 2023 :

DS4H en partenariat avec l'institut *3IA Côte d'Azur* et avec l'institut fédératif *QuantAzur*, accordent 8 allocations de recherche pour une première inscription en doctorat à l'Université Côte d'Azur durant l'année universitaire 2023-2024. Chaque allocation constitue un salaire mensuel net de 1947€ par mois sur une durée de 3 ans (122 K€ brut au total).

Quatre priorités thématiques sont affichées :

1. une priorité transdisciplinaire sur *le numérique et les sciences sociales*,
2. une deuxième sur *le numérique et l'environnement*,
3. une troisième, financée par le projet national QuantEdu-France au travers de l'institut *QuantAzur* sur *les technologies quantiques appliquées* : quantum computing, quantum simulation, quantum communication or quantum metrologies and sensing, pour laquelle les projets transdisciplinaires impliquant plusieurs laboratoires du site seront particulièrement appréciés,
4. une troisième, financée par l'institut *3IA Côte d'Azur*, sur *l'intelligence artificielle*, et ouverte seulement à une direction de thèse qui ne bénéficient pas d'une chaire 3IA², cependant un co-encadrement avec un titulaire de chaire 3IA est admis.

En l'absence de candidature d'excellent niveau dans l'une des priorités thématiques de DS4H, l'allocation correspondante devient automatiquement sans priorité thématique, ou peut être reportée à l'année suivante. En revanche les fléchages en partenariat avec *QuantAzur* et *3IA Côte d'Azur* sont incontournables.

Nota : le jury accueillera des représentants de *QuantAzur*.

Un accompagnement de thèse de 10 K€ est alloué par DS4H aux dossiers retenus *sous réserve* que le sujet déposé ait fait l'objet d'une diffusion internationale large, assurée par les soins de DS4H : voir le planning ci-dessous.

Calendrier 2023 :

Les dates ci-dessous ont été choisies en concertation avec l'ED STIC (majoritaire à DS4H) non seulement pour permettre le partage des procédures, logiciels de dépôt de dossiers et diffusion large des sujets, mais aussi pour que les résultats soient connus assez tôt afin que les désistements puissent avoir lieu *avant* les auditions des ED.

2. En effet 3IA réserve par ailleurs des allocations aux chaires 3IA.

- Ouverture des sites de dépôt des sujets de thèse, et des dossiers de candidature, le 9 mars
- Date limite pour que le sujet puisse faire l'objet d'une diffusion internationale large, et par conséquent bénéficier de l'accompagnement de thèse : le 12 avril
- Fin de dépôt des sujets de thèse, date limite de candidature et de dépôt des dossiers : le 9 mai
- Choix définitif de l'étudiant soutenu par chaque directeur de thèse : 12 mai
- Audition de l'étudiant et du directeur de thèse potentiel par les rapporteurs entre mi-mai et mi-juin
- Classement indicatif par le jury émanant du Conseil Scientifique et Pédagogique (CoSP) de l'EUR DS4H le 13 juin
- Décision du Comité de Pilotage de l'EUR DS4H le 14 juin.
Nota : pour l'allocation commune avec l'instituts 3IA Côte d'Azur, la décision est également soumise à son conseil scientifique.